

Délibération n°2024-147

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 1^{er} octobre 2024)

Date de convocation : 20/09/2024
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 30

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. PINOUT Bernard représente M. GARROCQ Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian, M. MARTIN Fernand, Mme MOULAT Monique, M. PARIS Rémi, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, M. CASADEBAIG Robert, Mme CLAVIER Hélène, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOURTEROT Josiane

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à M. LABERNADIE Patrick
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
Mme LAHOURATATE Nicole donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
M. MONGAUGÉ Jean-Luc donne pouvoir à M. DESSEIN Michaël
Mme MOURTEROT Josiane donne pouvoir à M. AUSSANT Claude

Secrétaire de séance : M. DESSEIN Michaël

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2024 AUX CINÉMAS DE LA VALLÉE

RAPPORTEUR : Isabelle BERGES, Vice-Présidente

La Vice-Présidente rappelle la volonté de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau de soutenir les cinémas de la vallée qui en font la demande :

- par le vote en Conseil Communautaire du 10 avril 2018 d'un règlement d'attribution des aides ;
- par l'inscription d'une enveloppe budgétaire, le montant inscrit au BP 2024 s'élève à 12 050 €.

Cette démarche s'inscrit dans une politique de développement culturel et d'animation du territoire, dont l'objet consiste à favoriser la diffusion artistique auprès d'un public le plus large possible.

Pour rappel, les critères d'attribution ont été définis comme suit :

- La programmation culturelle : films labellisés art et essai, films liés au patrimoine, documentaires films en V.O ;
- Les actions d'animation et de médiation culturelle auprès des publics : événements, spectacles, conférences, séances scolaires et jeune public ;
- Les actions de communication (affiche, flyer) liées à la programmation culturelle.

Le montant de l'aide communautaire est plafonné à 12 euros par séance de l'année N-1 et à 50% des dépenses éligibles.

Le cinéma associatif Saint-Michel d'Arudy et les cinémas communaux d'Eaux-Bonnes et Laruns ont déposé un dossier de demande de subvention, il est proposé de réitérer l'octroi des aides en 2024.

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Cinéma St Michel d'Arudy : 7 488 € correspondant au plafond de 12 € X 624 séances.
- Cinéma - Laruns : 3 684 € correspondant au plafond de 12 € X 307 séances.
- Cinéma - Gourette : 780 € correspondant au plafond de 12 € X 65 séances.

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

ATTRIBUE LES SUBVENTIONS SUIVANTES :

- Association du Cinéma Saint-Michel d'Arudy : 7 488 €
- Commune de Laruns : 3684 €
- Commune des Eaux-Bonnes : 780 € ;

PRECISE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif 2024 de la Communauté des Communes ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Le Président,



Jean-Paul CASAUBON